

DEMANDE DE DIAGNOSTIC

Le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de la Forêt assure le diagnostic des assainissements non collectif dans le cadre de la vente d'un immeuble. Il intervient pour les immeubles dont le diagnostic date de plus de 3 ans.

Pour toute demande de diagnostic, vous devez remplir cet imprimé et le remettre à la Communauté de Communes de la Forêt soit :

- Par courrier au 16 route de Neuville - 45470 Rebréchien
- Par e-mail à : spanc@cc-foret.fr

Le prestataire de la CCF en charge de ces missions, prendra contact avec vous pour une prise de rendez-vous.

La prestation est payante. Vous devez choisir ci-dessous la solution retenue en fonction du délai souhaité.

- 213 €* pour une intervention dans un délai de 12 jours ouvrés**
- 263 €* pour une intervention urgente dans un maximum délai de 6 jours ouvrés**

*** Revalorisation des redevances au 1^{er} juin 2023**

BON D'INTERVENTION :

Nom – Prénom :

Adresse de l'intervention :

Téléphone :

E-mail :

Adresse actuelle ou future du propriétaire pour la facturation (obligatoire) :

Je soussigné Nom – Prénom déclare :

1/ être le propriétaire de l'habitation ou disposer des autorisations nécessaires pour effectuer la demande de diagnostic.

2/ rendre accessible la propriété le jour de la visite de diagnostic par l'agent du service Eau et Assainissement.

3/ fournir tous les documents en sa possession relatif au système d'assainissement des eaux-usées (plan de projet, plan de réalisation, factures, ...)

Le constat, établi par l'agent du service Eau et Assainissement ou de la société missionnée, donnera lieu à un rapport contenant la description des ouvrages existants. Seuls les ouvrages rendus accessible pourront faire l'objet d'un constat.

Le propriétaire ou son représentant a la charge de rendre accessible les ouvrages par le biais de regard notamment.

Fait le

Signature :

Par cette signature, vous déclarez avoir pris connaissance : - des procédures de cette demande
- à fournir les pièces complémentaires à la demande
- des modalités de facturation par le SPANC

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté des Communes de La Forêt, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'assainissement. La base légale de ce traitement est l'obligation légale. Vos données conservées pendant toute la durée légale, sauf indication contraire de votre part, sont destinées au service Eau et Assainissement, ainsi que ses partenaires habilités, et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime par courrier à Communauté de Communes de la Forêt DPO – Service Eau et Assainissement 16 route de Neuville 45470 Rebréchien. Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.